

APPEL D'OFFRES



AVIS DE CONCESSION

(établi conformément à l'arrêté du 21 mars 2016 fixant le modèle d'avis pour la passation des contrats de concession)

1. Nom et adresse de l'autorité concédante :
État, ministère de l'Intérieur représenté par le préfet de La Réunion
N° INSEE : 179 740 014 00016
2. Communication :
Le dossier de consultation doit être retiré sur le profil PLACE-plateforme des achats de l'État à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr
Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du point de contact ci-dessous :
Sous-préfecture de Saint-Benoît
Pôle sécurité et réglementation
7, avenue François Mitterrand
97470 SAINT-BENOÎT
Correspondant : Mme Christine JUPPIN DE FONDAUMIERE
Téléphone : 0262 40 89 70 - courriel : fourriere974@reunion.pref.gouv.fr
3. Intitulé
Concession de service public de gestion de fourrière de véhicules.
4. Description des prestations
Cette concession comprend les opérations de mise en fourrière de véhicules sur le réseau routier de La Réunion : enlèvement des véhicules, gardiennage, restitution, aliénation, mise à la destruction dans le respect des lois et règlements en vigueur depuis le 1^{er} avril 2021.
La consultation donne lieu à l'attribution des contrats de concession en lots séparés :
 - Lot 1 : arrondissement Nord
 - Lot 2 : arrondissement Est
 - Lot 3 : arrondissement Sud
 - Lot 4 : arrondissement OuestDurée du marché : 4 ans à compter du 19 août 2021
Type de procédure : simplifiée
5. Critères d'attribution
Les contrats de concession sont attribués sur la base des critères suivants :
Valeur technique : 60 %
Prix : 40 %
6. Conditions de participation
Être titulaire d'un agrément de fourrières en cours de validité ou remplir les conditions pour l'obtention de cet agrément.
7. Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres :
Date limite de réception des offres : **21/06/2021 à 12 h 00.**
Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/05/2021
Tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion
Adresse postale : 27, rue Félix-Guyon - CS 61107 - 97404 SAINT-DENIS Cedex
Téléphone : 0262 92 43 60 - Télécopie : 02 62 92 43 62
E-mail : greffe.ta-reunion@juradm.fr